



La Soupe au caillou

Par l'équipe du Collectif

Numéro 395

9 juillet 2015

Lettre ouverte à Sam Hamad, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale Pourquoi revenir sur une bonne décision?

Monsieur le Ministre,

Il y a huit ans, vous aviez décidé de ne plus restreindre l'accès à l'aide sociale en fonction de la valeur de la propriété. Les personnes assistées sociales pouvaient donc être propriétaires de leur résidence, peu importe sa valeur, sans être pénalisées.

Ce printemps, vous avez toutefois changé votre fusil d'épaule. Désormais, une personne assistée sociale jugée sans contraintes ou avec contraintes temporaires à l'emploi ne pourra posséder une propriété dont la valeur nette excède 142 100 \$ -- la « valeur nette » étant la différence entre le montant de l'évaluation municipale et le montant de l'hypothèque qui reste à payer. Pour une personne avec des contraintes sévères à l'emploi, la valeur nette ne pourra dépasser 203 000 \$.

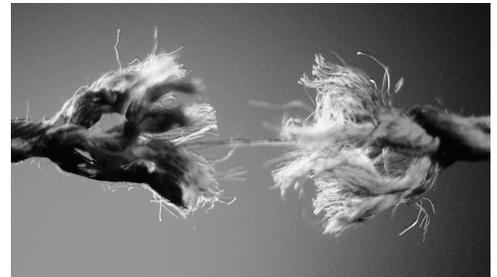
À partir du 1^{er} juillet 2015, donc, commencera une grande « vente de feu », celle des propriétés appartenant à des personnes nouvellement exclues de l'aide sociale.

Un passé

Mais, me direz-vous, comment diable une personne assistée sociale peut-elle, avec un revenu de misère, accéder à la propriété? Effectivement, ce n'est pas avec des

prestations moyennes de 751 \$ par mois qu'on peut accumuler une mise de fonds! Mais voyez-vous, Monsieur Hamad, les personnes assistées sociales ont un passé, comme tout

le monde. Un passé au cours duquel elles ont eu accès à un emploi rémunéré, donc à un salaire qui leur a permis de s'acheter une maison. Un passé où elles ont pu recevoir un héritage.



En avril 2015, par exemple, 221 ménages nouvellement admis sur un programme d'aide de derniers recours étaient propriétaires. Environ la moitié de ces nouvelles admissions étaient liées à une perte d'emploi. Les autres étaient dues à la perte d'un conjoint, à la fin des études ou à des revenus insuffisants. Dans tous les cas, ces propriétaires ont une histoire personnelle qui leur a permis d'acquérir une maison. Ce n'est pas l'État qui a payé leur maison, mais c'est lui qui va les contraindre à la vendre.

Un futur

Les personnes assistées sociales n'ont pas seulement un passé, elles ont aussi un futur. Si, chaque mois, environ 6000 à 7000 personnes sont admises à l'aide sociale, un nombre encore plus élevé la quitte. C'est ainsi que le nombre de personnes assistées sociales est progressivement passé de 802 240 en 1995 à 447 245 en janvier 2015. Les gens quittent

suite à la page 2...



Les nouvelles courent

Nouvelle publication du Comité consultatif

Le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale vient de publier *L'aide à l'emploi durable: pour une intégration durable*. Cet avis décrit d'abord la situation du marché du travail ainsi que les obstacles auxquels font face les personnes sans emploi. Il émet ensuite 10 recommandations soulignant la nécessité de mettre en place des mesures qui cherchent à la fois à répondre aux besoins des personnes en matière d'intégration en emploi et à modifier le marché du travail, afin que celui-ci offre davantage d'emplois de qualité correspondant aux profils des personnes disponibles.

Pour lire cet avis, très instructif: <http://tinyurl.com/Avis-CCLP>

suite de la page 1...

l'aide sociale pour percevoir leur pension et leurs rentes, mais aussi, bien souvent, pour retourner en emploi. Eh oui! les gens préfèrent travailler plutôt que de rester sur l'aide sociale, contrairement à l'idée reçue.

Mais voilà, vous avez décidé qu'une personne qui tombe dans la pauvreté, à cause d'une séparation, d'une perte d'emploi ou d'un problème de santé temporaire, ne pourra plus recevoir un soutien financier de l'État, à moins qu'elle ne se défasse de sa maison, dont la valeur est trop grande à votre goût! Demander à cette personne de vendre sa résidence à la hâte est le meilleur moyen de l'enfoncer dans une pauvreté durable. D'ailleurs, vous devriez regarder les données de votre propre ministère Monsieur Hamad – vous pourrez y constater que les personnes les mieux soutenues sont celles qui quittent l'aide sociale en plus grand nombre.

La valeur des propriétés

Monsieur Hamad, vous n'êtes pas sans savoir que plusieurs facteurs, hors du contrôle des propriétaires, interviennent dans la fixation de la valeur d'une résidence; ni que, d'une municipalité à l'autre, le prix d'une même construction peut varier de plusieurs dizaines, voire de centaines de milliers de dollars. Vous qui avez parlé «d'équité» pour justifier la révision du règlement encadrant l'aide financière de dernier recours, comment pouvez-vous être à ce point inéquitable envers celles et ceux qui vivent dans un quartier qui s'embourgeoise, dans une région qui connaît un boom minier ou touristique?

Insensibilité

Par ailleurs, Monsieur Hamad, saviez-vous que peu de gens sont à l'abri de la pauvreté? Plusieurs salariés n'ont pas accès à une assurance invalidité. Advenant un problème chronique de santé, elles et ils n'auront d'autre recours que de réclamer de l'aide sociale. C'est carrément un manque de sensibilité que de vouloir chasser ces personnes de leur foyer, lieu d'appartenance bien souvent lié au réseau social.

Pour terminer Monsieur Hamad, selon vos calculs, 430 personnes seront affectées par cette modification du règlement encadrant l'aide sociale. Or selon les miens, c'est 430 personnes – de trop – qui vont devoir sacrifier une partie de leurs revenus et de leur qualité de vie. Votre ministère a pour mission de lutter contre la pauvreté, pas contre les personnes pauvres... Plus de 840 000 personnes n'arrivent pas à couvrir leurs besoins de base au Québec. C'est avec elles et pour elles que vous devez travailler. Dès maintenant.

Serge Petitclerc

Porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté

Cette lettre ouverte a été publiée une première fois le 29 juin dans l'édition électronique du journal Le Soleil. Elle a ensuite été republiée, mais amputée de deux paragraphes, dans l'édition du 1^{er} juillet de La Presse +.

Depuis, les choses ont bougé. On apprenait en effet dans Le Devoir que le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a décidé de reporter à l'automne l'application du nouveau règlement pour les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi (cf. <http://tinyurl.com/article-Devoir>). Le Ministère songerait même à carrément abroger ledit règlement. D'autre part, un très léger assouplissement du règlement a été apporté pour les personnes jugées sans contraintes à l'emploi.

Le Collectif en conclut que le gouvernement commence à se rendre compte que l'application de ce règlement, qui défie toute logique, n'aura pas d'autre effet que d'appauvrir encore plus des personnes qui se trouvent déjà dans une situation de pauvreté. Et cela, faut-il le rappeler, pour économiser 1 ou 2 millions \$, alors que le budget annuel de l'aide sociale totalise 3 milliards \$.

Vacances estivales ☀

Prenez note que les bureaux du Collectif seront fermés pour un mois à compter du 17 juillet. L'équipe de travail profite de l'occasion pour vous souhaiter un bel été. Au plaisir de vous retrouver à la rentrée!



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165, de Carillon, local 309, Québec, QC G1K 9E9

Téléphone : 418 525-0040 / Télécopieur : 418 525-0740 / Courriel : collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca